



Domage&interet pour non remise bulletin paie et salair

Par **SURF94**, le **06/01/2013** à **23:12**

Bonjour,

Je vais saisir les prud hommes en référé car mon ex employeur ne m'a pas remis à ce jour, ni bulletin de salaire, ni paiement de salaire, ni remise des documents suite à la rupture de mon contrat 48h avant la fin de ma période d'essai. Ma question est la suivante : est ce que je peux demander en plus des documents légaux que l'employeur doit me remettre et le salaire, des dommages et interets pour le retard qu'il a pris, sachant que je l'ai mis en demeure de s executer ? **merci**